

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2017



Présents : Monsieur Lecat, Maire
Messieurs Six, Desmarest, Breffel, Littière, Halleur,
Mesdames Ferro, Perdrieau, Gardinier

Absents excusés et représentés : Madame Derenty ; Monsieur Chevalier

Absents excusés : Messieurs Braule, Berte ; Mesdames Berton, Commun

Secrétaire : Monsieur Six.

APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE

Deux nouvelles compétences ont été approuvées par le Conseil Municipal : la compétence PLUI à compter du 1^{er} janvier 2018 et la compétence création et gestion des maisons de services au public.

CONVENTION « ENGLISH AT SCHOOL »

Approbation de la convention établie entre la Mairie et la Sarl Les Lumières pour un montant maximal de 4 092 € TTC (pour 30 séances maximales).

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 - ARC

Approbation du rapport à l'unanimité établi par l'Agglomération de la Région de Compiègne.

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU MAIRE- SERVICE ASSAINISSEMENT

Approbation du rapport à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 - CAUE

Approbation du rapport à l'unanimité établi par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Compiègne.

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac de 0,80 % concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

MAINTIEN DE L'IEMP

L'Indemnité des Missions de Préfecture est maintenu en cas de changement de grade

DECISION MODIFICATIVE – M14

Une facture a été imputée au compte 60628 au lieu du 2051.

Une décision modificative doit être prise pour insuffisance de crédits budgétaires.

REVALORISATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Suite au décret n° 2017-85 du 26/01/2017, le Conseil Municipal valide la grille nationale présentée.

FRAIS DE DEPLACEMENT

Pour des déplacements effectués en juin et septembre 2017 sur Beauvais et Senlis (Médiathèque de l'Oise) dans le cadre de réunions, le Conseil Municipal décide de rembourser les frais de déplacements engagés.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COMPAGNIE D'ARC

Une subvention exceptionnelle est attribuée pour aider à l'achat de matériaux destinés à l'entretien et l'équipement du site.

TOITURE DE L'ECOLE

Dégradations importantes sur la toiture de l'Ecole. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire a organiser une consultation en urgence et décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

SEANCES DE ZUMBA - ASCLR

Chaque vendredi soir, à titre d'essai (un bilan sera dressé dans 2 mois), une séance de zumba de 2 heures est organisée.

DISTRIBUTION DE L'EAU

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'assurer la continuité du service de distribution de l'eau confié à la Société Suez. En effet depuis la décision préfectorale de suppression du Syndicat des Eaux de Janville, dont la Commune était adhérente, de nouvelles dispositions sont à prendre, avant la prise de compétence obligatoire par la C.C.L.O. en 2020.

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Suite à une pétition signée par les habitants de Rethondes et envoyée à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise ; un courrier en guise de réponse a été reçu en Mairie. Monsieur Le Président va proposer à la Commission Environnement d'arrêter la collecte de ces déchets pendant le mois d'août (période calme), pour leur permettre de commencer dès le mois d'avril.

SIGNALISATION AU SOL

Un devis a été reçu pour refaire la signalisation au sol de la traversée de la RD81. Il a été transmis avec un plan au Conseil Départemental de l'Oise pour une demande de subvention.

VIDEOSURVEILLANCE / REMPLACEMENT DES CANDELABRES

Le dossier pour l'installation d'un système de vidéosurveillance ainsi que le remplacement des candélabres dans le village est en cours. Il n'y aura pas de retour positif pour cette année par manque de subventions de l'Etat.

PANNEAUX D'AFFICHAGE – COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes souhaite 3 panneaux d'affichage (porte-affiches démontables) afin de disposer aux entrées principales les différentes manifestations à venir.

Fait à Rethondes, le 27 septembre 2017
Le Maire,